

Sondage Synergie Horaire de travail condensé - mars 2019 (5 réponses)			
			Commentaires
Q1 - Offrez-vous aux employés de bureau des horaires condensés à temps plein, 4 jours par semaine au lieu de 5 jours ?	Oui : 20%	Non : 60%	Autre : 40%
			<i>Non mais une flexibilité des heures et quelques accommodements .Pour la période estivale seulement on réaménage l'horaire</i>
Q2 - Si oui, comment gérez-vous l'horaire de bureau : en vacances, en fériés, en journées de maladies ou assurance collective ?	Les fériés toujours 1/20 des 4 semaines précédentes du férié, pour les vacances la personne cumule 4% ou 6% des heures travaillées comme un employé régulier, non n'avons pas d'assurance collective, pour ce qui est des maladie les employés ont une banque de 16 heures à chaque début d'année et cumulent 1.6% sur toutes les heures travaillées.		
	L'employé travaille 35 heures en 4 jours 1/2 car nous sommes fermés les vendredis dès midi		
Q3 - Dans votre entreprise, avez-vous des étudiants qui, pendant la saison estivale, effectuent le même travail que des employés réguliers ?	Oui : 75%	Non : 25%	
Q4 - Comment allez-vous gérer leur salaire en fonction de l'article 41.1 de la LNT qui ne permet pas de disparité de traitement dû au statut d'employé ?	À mon avis ils font un poste similaire à un poste régulier mais plutôt allégé donc probablement aucune disparité.....nous devons regarder ça de plus près.		
	Ils sont payés au même taux horaire que now employés réguliers.		
	Comme nous avons des échelles salariales, nous ferons l'embauche au minimum de l'échelle.		
	Il faut les rémunérer comme tous les autres employés effectuant le même travail.		